Université de Lille

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)

Accord-cadre établi en application du Code de la commande publique

« Marché n°2026.33 - Mise à disposition de salles et prestations afférentes dans le cadre de l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes de l'IAE Lille, composante de l'Université de Lille »

1. Préambule

1.1 Objet

L'Institut d'Administration des Entreprise (IAE) de l'Université de Lille organise ses remises des diplômes. Ces cérémonies se veulent dans une tendance « conviviale mais sobre ».

1.2 Objectif

Réunir les diplômés promotion 2026, leurs accompagnateurs, le corps enseignant, le personnel administratif, les institutionnels, les partenaires, soit une cible de 2000 personnes réparties sur les 4 événements selon inscriptions avec un maximum de présence pour une cérémonie fixé à 650 personnes.
Le lieu choisi sera de préférence le plus proche possible de Lille et dans un rayon maximum de 20 km.
Ces cérémonies devront se succéder sur 1,5 journées.

2. Expression des besoins

2.1 Durée

Cérémonie de remise des diplômes
Le marché est conclu pour 1,5 journées successives à proposer par le titulaire dans les conditions suivantes :

- Périodes souhaitées : 20 et 21 mars 2027, 2 et 3 avril 2027, 10 et 11 avril 2027 (samedi/week-end non adossé à un jour férié).

Le candidat pourra proposer plusieurs dates disponibles en fonction des disponibilités de la salle proposée. L'objectif de faire se succéder les 4 cérémonies est de mutualiser les moyens mis à disposition afin de réduire les coûts.

2.2 Déroulement des cérémonies

La salle doit être disponible pour la journée des cérémonies, voire la veille afin de permettre leur installation avant l'ouverture de celles-ci.

Les cérémonies seront réparties ainsi :

1 cérémonie le vendredi soir – 17h à 21h30.

3 cérémonies le samedi :

- de 9h à 13h30 ;

- de 13h à 17h30 ;
- de 17h à 21h30.

Chevauchement entre fin de cocktail et accueil de la cérémonie suivante.

Les horaires indiqués sont estimatifs et non-contractuels. En effet, un décalage temporaire léger peut survenir à l'occasion d'une promotion plus large, un allongement d'un discours ou un problème technique. De ce fait, un écart de 15min à 30min à ces horaires n'est pas à exclure.
Si une impossibilité de chevauchement horaire est indiquée, une amplitude de 8h45 à 22h30 peut être mise en place, avec un départ des équipes organisatrices à 23h00.

Chaque cérémonie se déroule en 3 temps, à savoir :

Temps N° 1 - Accueil – Vestiaire – Retrait de toges et toques

Temps N° 2 – Plénière

Temps N° 3 - Retrait des diplômes et cocktail

Durée de chaque cérémonie : de 4h30 à 4h45

- ## Temps N° 1 – Accueil – Vestiaire – Retrait de Toges

Durée estimative de 45 minutes à 60 minutes selon le nombre de diplômés inscrits

L'espace accueil devra disposer de :

- 4 bornes ;
- 4 chaises ou tabourets ;
- 1 signalétique pour chaque borne ;
- des potelets de séparation pour les 4 files ;
- des bracelets de couleur pour chaque cérémonie (4 couleurs différentes) afin de faciliter le déplacement dans les différents espaces.

L'espace accueil mis à disposition avec ces demandes techniques sera géré par notre personnel.

L'espace vestiaire devra disposer de :

- portants pour 650 personnes ;
- 1 signalétique spécifique ;
- tickets vestiaires ;
- hôtes/hôtesses en nombre suffisant.

Un espace permettant le retrait des toques et toges devra être mis à disposition, et prévoir :

- 1 stand de retrait en début d'événement avec comptoirs et tabourets ;
- 1 stand de retour en fin d'événement.

Selon la salle les deux stands pourront être positionnés au même endroit.
Le stand retour peut éventuellement être positionné avec le vestiaire.

- **Temps N° 2 – Plénière – Durée 1h30 à 2h selon le nombre de formations et prises de parole**

La salle devra permettre à 650 d'être assises, avec une scène aménagée d'un pupitre et pouvant accueillir au moins 70 personnes en vue de la réalisation de photographies de promotion.

Par ailleurs, la scène devra disposer d'un écran pour projection de titrages divers. Pour la partie technique son et lumière, une régie devra être disponible afin d'assurer la captation vidéo de la cérémonie.

- **Temps N° 3 – Remise de diplômes – Cocktail – Durée 1h15 à 1h30**

La salle devra offrir la possibilité d'un espace différent du déroulement du temps n° 2 de plénière (ne pas devoir écarter tout le parterre de personnes assises afin d'entrer en temps n° 3 pour le cocktail).

La remise des diplômes s'effectuant par département de formations, il est nécessaire de prévoir :

5 espaces équipés de tables (coton gratté) et chaises, ainsi qu'une lumière adaptée et la signalétique adéquate.
Il s'agira d'organiser ici 5 îlots de 2 tables de 2 places chacune.

Pour les prestations de cocktail :

- 7 pièces salées (dont 3 chaudes) ;
- 3 pièces sucrées ;
- Les boissons seront, a minima, les suivantes : crémant, bière (via pompe/fut) et boissons non-alcoolisées (softs, jus, sodas, etc).

Possibilité d'adapter à 3 pièces salées froides et 7 pièces sucrées pour la cérémonie se déroulant le samedi après-midi, en fonction du phasage souhaité et des coûts induits.

L'espace réservé pour ce moment devra disposer d'une topographie permettant la répartition de minimum 2 bars pour assurer un service optimum. Un espacement suffisamment large pour 3 bars serait un plus en termes de fluidité.

Par ailleurs, il est demandé au titulaire de disposer d'un nombre de personnels suffisant pour assurer un service à la fois régulier et réparti sur la totalité de l'espace cocktail dédié.

Ce temps de cocktail pourra être précédé d'un temps pour le personnel se rendant disponible à ce moment-là (30 min avant le cocktail réservé aux diplômés et accompagnateurs). Le nombre de participants sera transmis au moins 10 jours calendaires avant l'évènement au titulaire. Il n'est pas demandé au titulaire de proposer une carte différente des autres temps de cocktails, et ces personnels sont bien compris dans l'affluence de 2 000 personnes au total envisagé.

Les candidats devront proposer et décrire dans leurs offres, l'ambiance musicale retranscrite et envisagée, en indiquant la possibilité d'avoir un DJ ou un groupe de musique.

L'espace devra contenir des installations permettant d'associer des temps récréatifs mais également d'échanges, notamment par la possibilité d'installation de mange-debout.

Un espace « photo-call » devra être pensé dans l'espace où se déroulera le cocktail.

Il est demandé aux candidats de prévoir et décrire un espace privatif dédié au stockage des diplômes et les affaires personnelles des membres de l'organisation.

Le lieu de l'évènement devra être doté d'un parking avec la précision pour l'établissement d'une zone VIP sur ce parking pour 50 places.

2.3 Tranche optionnelle

Il est précisé, qu'en raison des délais d'inscription et des éventuels retours tardifs, nous pourrions être amenés à étendre cette jauge maximale de 2 000 personnes à un autre niveau, et ce, par palier de 100 personnes, à savoir :

- 2 100 convives ;
- 2 200 convives ;
- 2 300 convives ;
- 2 400 convives.

Il est indiqué que la jauge maximale sera transmise au titulaire minimum 10 jours avant le début des festivités.